

Novembre 2011  
Document 211114

Volume 18, n° 1



# *BULLETIN DE DISCIPLINE*

Canadian  
Institute of  
Actuaries



Institut  
canadien  
des actuaires

# Rapport de discipline

# Novembre 2011

Voici le trente-troisième rapport périodique préparé à l'intention des Fellows, des associés et des affiliés conformément à l'article 20.12(8) des Statuts administratifs. Le rapport a pour but d'informer ces personnes quant au processus disciplinaire et aux activités en cours dans ce domaine. Pour tout commentaire ou toute suggestion d'amélioration, veuillez communiquer avec moi à mon adresse citée dans le *répertoire en ligne*. Tous les renseignements fournis dans le présent rapport sont conformes aux événements tels qu'ils se présentaient le 31 octobre 2011.

## Réunions

Depuis la parution du dernier rapport de discipline, en juin 2011, la Commission de déontologie (ci-après « la commission ») a tenu deux réunions, à savoir le 13 juillet 2011 (à Toronto) et le 13 octobre 2011 (par conférence téléphonique). La prochaine réunion de la commission est prévue pour le 9 novembre 2011 (à Toronto).

## Frais disciplinaires (000 \$) au 30 septembre 2011

	AF 10-11		AF 09-10	
	Actuel	Budget	Actuel	Budget
Frais juridiques	155	-	303	-
Autres frais	7	-	21	-
Total des frais	<b>162</b>	<b>290</b>	<b>324</b>	<b>262</b>
	<i>Actuel</i>		<i>Actuel</i>	
Frais recouvrés	0		25	
Nombre de cas examinés	12		28	

## Causes

### (a) Accusations portées et affaires terminées

Depuis la parution du dernier rapport périodique, en juin 2011, aucun tribunal disciplinaire n'a rendu de décision finale sur quelque cause que ce soit.

### (b) Accusations portées

Tel que précisé dans le rapport de discipline de juin 2011, des accusations distinctes ont été portées contre un Fellow

de l'Institut relativement au travail effectué concernant deux régimes de retraite. Ces accusations ont été référées au même tribunal disciplinaire. Un avis d'accusations et de transmission à un tribunal disciplinaire de l'ICA a été diffusé le 10 février 2011 de manière à renseigner les membres de l'Institut ainsi que le public au sujet d'une cause disciplinaire conformément à l'article 20.04(3.1) des Statuts administratifs. L'avis peut être consulté à la section de discipline du site Web. Conformément à l'article 20.06(6) des Statuts administratifs, un avis d'audition devant un tribunal disciplinaire a été publié le 19 octobre 2011. L'avis incluait la date, l'heure et l'endroit de l'audition, et peut être consulté à la section de discipline du site Web.

En plus des informations qui précèdent, des accusations ont récemment été portées contre un Fellow de l'Institut, en lien avec le travail effectué concernant un régime de retraite. La commission est en voie de référer ces accusations à un tribunal disciplinaire. Un avis d'accusations et de transmission à un tribunal disciplinaire sera diffusé sous peu de manière à renseigner les membres de l'Institut ainsi que le public au sujet d'une cause disciplinaire conformément à l'article 20.04(3.1) des Statuts administratifs. Veuillez noter que conformément aux Statuts administratifs, le directeur général verra à publier, environ 15 jours avant le début des audiences du tribunal disciplinaire, un préavis destiné au public et aux membres incluant la date, l'heure et l'endroit de l'audience.

Toute personne désirant des renseignements supplémentaires sur le processus disciplinaire peut s'adresser au directeur général.

### (c) Autres plaintes et renseignements

Outre la cause mentionnée en (b), depuis le rapport de juin 2011, la commission a examiné neuf plaintes ou d'autres renseignements pouvant déboucher sur le dépôt de plaintes à l'endroit de dix Fellows, associés ou affiliés.

Deux nouvelles plaintes et(ou) renseignements ont été portés à l'attention de la commission. Dans une de ces causes, la commission a décidé de déposer une plainte et de la confier à une équipe d'enquête. Dans l'autre cause, la commission cherche à obtenir de plus amples renseignements avant de décider de la marche à suivre.

Suite à l'obtention de renseignements supplémentaires relatifs à deux causes antérieures, la commission a décidé de rejeter les affaires. Dans une cause antérieure, la commission a décidé de déposer une plainte et de la confier à une équipe d'enquête. Dans trois causes antérieures, la commission cherche à obtenir de plus amples renseignements avant de décider de la marche à suivre.

La commission avait précédemment confié une cause à une équipe d'enquête. L'enquête est encore en cours.

# Rapport de discipline

# Novembre 2011

## (d) Résumé par domaine de pratique

On peut résumer comme suit les 12 causes énumérées plus haut selon le domaine de pratique :

	Causes	Particuliers
Assurance-vie	3	4 membres
Régimes de retraite	7	5 membres
Assurances IARD	0	-
Indemnisation des accidents du travail	0	-
Expertise devant les tribunaux	1	1 membre
Autre	1	1 membre

## (e) Résumé des causes examinées par la Commission de déontologie depuis 1992

En réponse à l'intérêt qui a été exprimé auprès de la commission, le présent rapport de discipline comprend des

statistiques additionnelles sur les causes passées examinées par la commission.

- Depuis 1992, la commission a complété 163 causes.
- De ces 163 causes, 95 causes ont été rejetées, deux causes ont entraîné une réprimande privée sans se rendre jusqu'à une équipe d'enquête et 66 causes ont été référées à une équipe d'enquête.
- De ces 66 causes qui ont été référées à une équipe d'enquête, dans 31 de ces causes aucune accusation n'a été portée et dans les 35 autres causes des accusations ont été portées.
- De ces 35 causes dans le cadre desquelles des accusations ont été portées, sept causes ont entraîné une réprimande privée, huit causes ont entraîné un aveu de culpabilité et des sanctions, et 20 causes ont été étudiées par un tribunal disciplinaire.

**Wayne Berney**  
*Président,*

*Commission de déontologie*

